

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-214

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	3 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	3 000 000
SOLDE	-3 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le montant du budget accordé à la présidence de la République était plafonné à 100 000 000 d'euros depuis 4 ans, le 10 novembre l'Assemblée nationale a voté une hausse de 3 millions d'euros.

Pour justifier cette hausse, il est affirmé qu'il est urgent d'assurer la sécurité du président de la République et d'améliorer la sécurité des systèmes informatiques ou encore par l'installation à l'Élysée d'une structure visant à lutter contre le terrorisme.

S'il n'est pas question de remettre en cause les moyens et les dépenses engagés pour lutter contre le terrorisme et pour assurer la sécurité de notre chef d'État, il aurait été pertinent de financer ces mesures par une baisse d'autres crédits.